CONSEIL D'ADMINISTRATION

25/06/13

CONTRAT DE PROJET ETAT - RÉGION

EXPERTISES DES OPÉRATIONS

Aix*Marseille université

Les causes de la révision du CPER

1. Création d'Aix Marseille université et réorientation et initiation de certains projets (pôle arts, siège AMU)
2. Evolution de la réglementation fiscale
3. Volonté de terminer les opérations CPER déjà lancées et non encore terminées

Les conséquences de la révision du CPER

1. Rédaction de nouvelles expertises par l'établissement
2. Présentation en CA
3. Instruction par les partenaires financiers
4. Présentation à la Préfecture

Nota : si lors de l'instruction des dossiers les partenaires souhaitent des modifications, le dossier sera représenté en CA.

Liste des opérations faisant l'objet d'une expertise devant être présentée au CA d'AMU

- Maison de la recherche en économie gestion « MEGA »
- Projet ARTS
- Siège AMU
- Cafétéria Montperrin
- CERIMED
- Neurosciences
- OCEANOMED
- Développement de la Formation et de la Recherche - Marseille NORD
- Bâtiment Pédagogique Timone
- Infectiopôle

Liste des opérations faisant l'objet d'une expertise devant être présentée au CA d'AMU

- Maison de la recherche en économie gestion « MEGA »
- Projet ARTS
- Siège AMU
- Cafétéria Montperrin
- CERIMED
- Neurosciences
- OCEANOMED
- Développement de la Formation et de la Recherche - Marseille NORD
- Bâtiment Pédagogique Timone
- Infectiopôle

CAFETERIA MONTPERRIN

L'objectif principal de cette opération est d'augmenter la capacité d'accueil de la Cafétéria du site universitaire de Montperrin (UFR Sciences et UFR Faculté de Droit et de Science Politique), dont l'exploitant est le CROUS d'Aix-Marseille.

L'objectif secondaire est de créer un espace de convivialité pouvant être mis à disposition des étudiants en dehors des horaires d'ouverture du CROUS.

Aspects urbanistiques

Le site universitaire de Monperrin est implanté sur la parcelle CH70.

Espace projeté pour l'extension

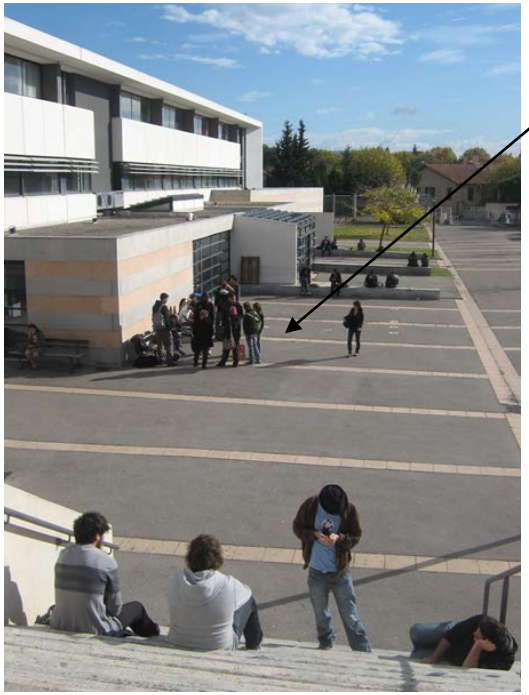

Aspects juridiques

Maîtrise d'ouvrage

L'Université d'Aix-Marseille demandera la délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Mise à disposition du bâtiment

Septembre 2014.

Situation juridique du terrain d'assiette

Le Site Universitaire de Montperrin est une propriété de la Commune d'Aix-en-Provence, mis à disposition par bail emphytéotique à l'Etat pour 60 ans à partir du 1er avril 1991.

Financements

Financeur	Financement CPER
Etat	60 000 €
Région	175 000 €

OCEANOMED

L'objectif général du projet du Centre d'Océanologie de Marseille est de regrouper dans une construction nouvelle sur le Campus Scientifique et Technologique de Luminy l'ensemble des chercheurs CNRS et IRD, les enseignants-chercheurs, ITA et IATOSS dans des locaux adaptés à cette structure d'excellence pour la recherche en océanographie fondamentale et appliquée.

Parallèlement, la rénovation du bâtiment IV sur le site d'Endoume, implanté sur le bord de mer permettra au Centre d'Océanologie de Marseille de disposer d'une Station Marine Expérimentale de terrain.

Aspects urbanistiques

L'implantation du bâtiment d'OCEANOMED est située sur le campus de Luminy à Marseille.

La surface shon du bâtiment Océanomed 1 est de 4 435 m².

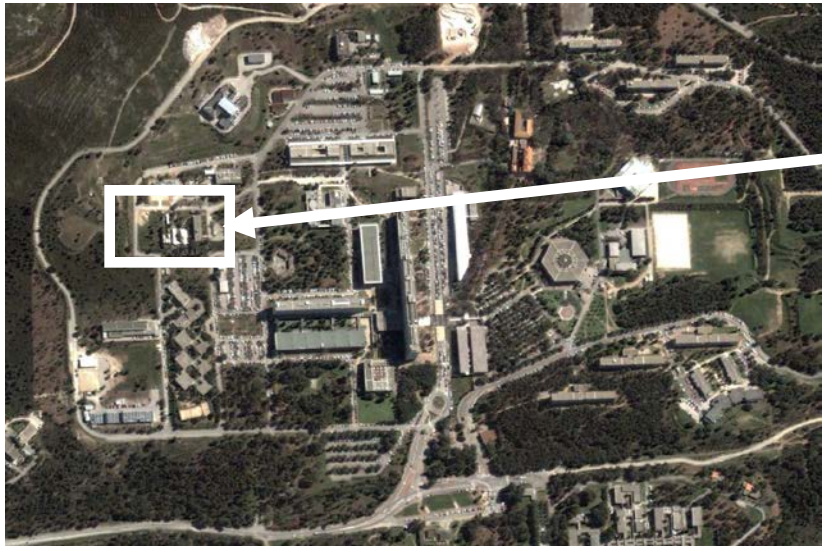

Zone d'implantation choisie

Aspects juridiques

Maîtrise d'ouvrage

L'Université d'Aix-Marseille demandera la délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Mise à disposition du bâtiment

Novembre 2014.

Situation juridique du terrain d'assiette

Le terrain d'assiette est une propriété de l'Etat avec affectation à terme à l'Université d'Aix Marseille.

Financements

Tableau de financement expertise modificative

	Projet Global			Opération d'infrastructure		Equipements (Dossier FEDER)	
Financeurs	Financements	Hors CPER	Dépenses (HT)	Financements CPER	Financements Hors CPER	Financements CPER	Autres financements
Conseil Général	4 000 000		15 347 826	2 606 000		1 394 000	
ETAT Construction	2 650 000			2 650 000			
ETAT Equipement	500 000					500 000	
FEDER	2 300 000					2 300 000	
IRD		700 000			700 000		
Région	4 800 000			4 800 000			
Ville	3 000 000			3 000 000			
CNRS		211 909					211 909
AMU		194 091					194 091
AMU(récupération de TVA)			3 008 174				
TOTAL en €	**18 356 000**		**18 356 000**	**13 756 000**		**4 600 000**	

DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE - ST JEROME *MARSEILLE NORD*

Ce programme vise à soutenir l'efficacité et la visibilité des unités de recherche reconfigurées que l'Université et ses partenaires ont construites, en cohérence avec le développement des équipements des plateformes mutualisées du site.

Ce programme concerne les ailes de Recherche du bâtiment TPR (suite du CPER 2000-2006) et le bâtiment Fresnel (ex ENSPM) dont la mise à niveau aux standards internationaux a été recherchée.

Aspects urbanistiques

Les bâtiments impactés par le projet sont situés sur le campus de St Jérôme.

Aspects juridiques

Maîtrise d'ouvrage

L'Université d'Aix-Marseille demandera la délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Mise à disposition du bâtiment

2014.

Situation juridique du terrain d'assiette

Le terrain d'assiette est une propriété de l'Etat avec affectation à terme à l'Université d'Aix Marseille.

Financements

Le projet de développement de la recherche sur Saint Jérôme porte sur un budget de 13.175 M€.

Les travaux sont réalisés en deux tranches tel que décrit ci-dessous, la récupération de la TVA à hauteur de 2.159M€ permet de financer l'opération Fresnel dans sa globalité mais aussi de traiter les étanchéités des ailes de recherche afin de mettre en sécurité les laboratoires récemment rénovés.

	Initial	Développement de la recherche	
Financeurs		CPER 2007-2013	
Etat	7 200 000	3 165 000	11 015 928
Autres programmes de l'Etat (ANR)	200 000	200 000	
CNRS	800 000		
Conseil général des Bouches du Rhône	2 500 000	2 500 000	
Conseil régional PACA	3 500 000	3 500 000	
Ville de Marseille	1 000 000	1 000 000	
FEDER	3 000 000	2 810 050	
AMU (récupération de TVA)		0	2 159 122
TOTAL	**18 200 000**	**13 175 050**	**13 175 050**

	Laboratoires	surface en m² shon	coût
Tranche 1	ISM2, IMEP, IMBE, LEP	5 675	7 961 957
Tranche 2	Opération Fresnel	1 300	3 067 000
	Dernière phase de l'ISM2	1 170	1 573 030
	Travaux d'étanchéité		433 063
	Equipement scientifique		140 000
Total		**8 145**	**13 175 050**

Infectiopôle

Projet CPER 2007-2013: Infectiopôle de 2009

- **Budget: initial: 10,8 M d'euros**

Répartition:

- Volet équipement: 7,7 M d'euros
- Volet Infrastructure: 3,1 M d'euros

- Conseil Régional: 3 000 K euros TTC
- Ville de Marseille: 500 K euros TTC
- Conseil Général: 2 000 K euros HT
- Etat (dont CNRS, IRD et ANR): 2 300 K euros HT
- FEDER: 3 000 K euros

- **Convention FEDER établie pour 6M d'euros avec les co-financeurs suivants:**
  - Conseil Régional: 2 000 K euros TTC
  - Etat : 1 000 K euros HT
  - FEDER: 3 000 K euros

Infectiopôle - projet révisé

Au 25 juin 2013: Demande de révision de l'expertise au Rectorat sur 2 points .

- **Budget révisé**:
  - Harmonisation des co-financements HT
  - Absence des 100 K euros ANR
  - Désistement du CNRS pour 163 880 euros.

- **Budget présenté**: 10 290 300 euros HT.

Réaffectation des crédits du volet Infrastructure (pris en charge dans le cadre de l'IHU) vers le volet équipement.

Aspects juridiques

1. Expertise révisée à envoyer au Rectorat pour approbation.

2. Courriers de demande de modification budgétaire aux co-financeurs:
   - Réaffectation des crédits du volet Infrastructure sur le volet équipement.
   - Diminution du budget initial.

3. Demander à la DRRT d'accepter un nouveau co-financeur dans le plan de financement pour palier le désistement du CNRS à hauteur de 163 880 euros.

4. Le co-financeur proposé est le CG 13.

MERCI DE VOTRE ATTENTION